

L'INFORMATIVE

BULLETIN

D'INFORMATION ET

D'ANALYSE FÉMINISTE

Été 2023

Medecins du monde.....	p.1
Marche pour la vie?.....	p.2
L'évènement	p.3
Féministe pour homme.....	p.3
Confusion: Pilule abortive vs pilule du lendemain.....	p.4
Ça brasse!.....	p.5
Journal de rue.....	p.6

MEDECINS DU MONDE

Depuis déjà une année complète que nous travaillons avec Médecins du Monde. Nous avons contribué à la rédaction, avons endossé un mémoire préparé par ceux-ci et déposé à la RAMQ et au MSSS en mars 2022. Dans le cadre de la Campagne pour la santé sexuelle et reproductive de toutes les femmes, ce 31 mai Médecins du Monde faisait la présentation du rapport Statut précaire, santé précaire – Vivre sans avoir accès à des services de santé essentiels à ses partenaires. Nous vous reproduisons quelques lignes :

Aujourd’hui, certaines femmes qui vivent au Québec n’ont pas accès aux services de santé essentiels dont chaque femme a besoin :

- planification familiale
- Examen gynécologique
- Suivi de grossesse
- Interruption volontaire de grossesse

Être privé de services essentiels de santé sexuelle et reproductive entraîne des conséquences individuelles et collectives.

- Individuelles parce que...

c’est une atteinte à la sécurité, à la santé et au bien-être de ces femmes et de leur famille.

- Collectives parce que...

c’est un enjeu de santé publique et d’égalité des genres qui nous concerne collectivement et auquel on doit répondre.

S’en préoccuper, c’est gagnant pour les femmes et c’est gagnant pour la société québécoise.

Le rapport a été lancé publiquement le 12 juin. Durant les semaines à venir, nous diffuserons différents outils et des recommandations qui seront envoyées au Ministre de la santé afin qu’il ne nous oublie pas. Votre support sera sollicité.



MARCHE POUR LA VIE?

Le 11 mai 2023, Adjany du Collectif s'est rendue à Ottawa, notre belle ville capitale. Comme à chaque année, a eu lieu la marche pour la vie organisée par *Campagne Québec Vie*, le plus grand réseau anti-choix au Québec. Dès mon arrivée, il y avait de la distribution de diverses pancartes et matériel promotionnel. Une chose est certaine: ils sont bien organisés. Des milliers de personnes se sont réunies pour cette cause. Je pouvais entendre les chants, prières et discours anti-choix, paternalistes et culpabilisateurs.



Une barrière divisait deux clans devant le parlement : de l'autre côté se retrouvait une contre-manifestation pro-choix. Je me suis joint à eux pour revendiquer nos droits reproductifs et affirmer que l'autonomie corporelle des femmes et des personnes qui décident d'interrompre une grossesse sont primordiaux. Des messages comme «Marchons pour des sentences À VIE pour les abuseurs sexuels» pouvaient être lues sur les pancartes pro-choix, faisant allusion au sens que l'on veut donner au mot "vie" et celui que les groupes anti-choix y donne. Sont-ils vraiment inquiets pour des vies innocentes?

Que faisons-nous des vies existantes, de la vie des femmes en danger par des procédures insalubres car elles sont dépossédées de leurs droits reproductifs? Que faisons nous des enfants qui sont déjà dans un système social brisé et injuste? Je crois qu'il y a des personnes qui ne comprennent pas la dimension des enjeux sociaux que nous débattons et continuons de lutter pour! L'avortement ne devrait pas être traité comme une condamnation morale, il s'agit d'un enjeu de société, de santé et d'un droit qui doit être respecté en permettant un meilleur accès aux services à travers le pays et améliorant les conditions de vie des femmes.

Pour le futur, il serait bien que les groupes pro-choix se mobilisent davantage lors d'un évènement anti-choix comme celui-ci afin de faire entendre notre voix et démontrer que nous sommes présents-es.



L'ÉVÈNEMENT



Aujourd'hui nous venons vous recommander un film! «L'évènement» relate l'expérience d'un avortement clandestin d'une jeune étudiante. À une époque très conservatrice en France, elle se voit face à une grossesse non désirée versus sa carrière universitaire.

Elle confronte les médecins paternalistes qui ne veulent pas lui pratiquer un avortement et qui dégagent des propos culpabilisants et sexistes. L'un d'entre eux lui offre un médicament qui vient renforcer le fœtus en lui faisant croire qu'il s'agit d'un produit abortif. Désespérée, elle tente à maintes reprises d'interrompre sa grossesse clandestinement pour se libérer de ce fardeau qu'elle ne veut porter et elle tente de s'auto avorter avec des aiguilles à tricoter.

Des scènes choquantes et glaçantes nous montrent la réalité des avortements dans la clandestinité. La terreur du danger que représente une procédure insalubre nous montre le visage de tant de femmes qui passent par là, car leur droit de choisir pour elles-mêmes leur est refusé. «L'évènement» est un film de résistance pour les femmes qui veulent disposer de leur corps librement et un manifeste contre la misogynie. Chaque scène est bien pensée et marque le spectateur par une vague d'émotions et d'indignation.

FÉMINISTE POUR HOMMES

Le 19 avril 2023, l'équipe du Collectif pour le libre choix s'est rendu au théâtre de l'Université de Sherbrooke pour voir le «stand-up» de Sophie Cadieux dans «Féministe pour homme». Ce manifeste provocateur déguisé en comédie a su survoler une série de sujets sans filtre ni tabou. La pression des standards de beauté et être sexy, le plaisir sexuel et le clitoris, le sexisme, l'avortement et le viol ont été des sujets qu'elle a abordé dans une comique, mais épatante perspective. Elle a su connecter avec le public et certainement plusieurs femmes se sont senties identifiées avec ces divers sujets. Bref, ce fut une soirée de rire et de réflexion!



CONFUSION: PILULE ABORTIVE VS PILULE DU LENDEMAIN

Le 24 mai, l'agence canadienne Ipsos a publié un sondage financé par Linepharma, qui est une société pharmaceutique qui fournit des pilules abortives. Ipsos a interrogé 1 139 canadiennes âgées de 16 à 50 ans entre le 21 octobre et le 4 novembre de l'année dernière. L'objectif était de comprendre les lacunes dans les connaissances sur l'avortement, les différents types de procédures, la couverture et la disponibilité à travers le Canada.



Ce sondage montre entre autres qu'il existe une confusion quant aux différences entre la pilule abortive et la pilule du lendemain. De toutes les répondantes, 44 % savent que les deux médicaments ne sont pas identiques, 18 % pensent qu'ils sont identiques et 37 % ne savent pas.

Précisons :

La pilule du lendemain est un moyen de contraception d'urgence qui est utilisé afin de prévenir une grossesse avant que celle-ci débute. Ce contraceptif peut être pris jusque dans les cinq jours suivant un rapport sexuel à risque. Plus le médicament est pris tôt, plus son efficacité augmente. La contraception d'urgence est disponible dans la plupart des pharmacies, sans consultation médicale.

La pilule abortive est prescrite par un professionnel de la santé lorsque la grossesse est confirmée. Ce médicament provoque l'arrêt de la grossesse et peut être pris jusqu'à 9 semaines de gestation. Une consultation médicale est nécessaire.

Une éducation et une sensibilisation plus poussées sont nécessaires pour soutenir les connaissances et la compréhension.



ÇA BRASSE!

L'avortement est à la une des actualités! La ministre de la condition féminine, Martine Biron, veut déposer un projet de loi pour encadrer et protéger le droit à l'avortement. Elle veut aussi, ou à contrepartie ouvrir la charte Québécoise. Ce qui est clair, c'est qu'elle veut ouvrir une boîte de Pandore... que l'on souhaite reste fermée. Bien que ses intentions sont bonnes et elle se nomme féministe et pro-choix, il s'agit d'un projet dangereux pour les droits reproductifs et les gains obtenus par les mouvements féministes au Québec. Les groupes féministes ne veulent pas de loi! Une loi ouvrirait la porte à abroger, changer ou limiter le droit à l'avortement. Nous remercions les intentions de la ministre, mais pour vraiment aider et encadrer l'avortement, nous avons besoin d'un meilleur accès aux services, la contraception gratuite et de l'éducation sexuelle, pas d'une loi!

D'autre part, le chef du Parti populaire du Canada (PPC) Maxime Bernier veut aussi rouvrir le débat sur l'interruption volontaire de grossesse avec l'idée d'un projet de loi qui viendrait limiter ou voire même interdire l'avortement de troisième trimestre. Il dit qu'il faut commencer par cela, pour ensuite limiter et mettre des conditions pour les interventions de premier et deuxième trimestre. M. Bernier ne cache pas ses intentions de brimer les droits des femmes en matière de soins reproductifs.

Ensuite, le gouvernement Legault a annulé le Congrès Pro-vie qui devait avoir lieu le 23 juin 2023. Celui-ci a été considéré comme un événement antiavortement allant contre les valeurs et principes fondamentaux du Québec. Campagne Québec Vie a réagit à cet incident, ils font une pétition pour réinstaurer l'évènement et dénonce le gouvernement Legault de persécution du mouvement pro-vie au Québec et d'enfreindre la liberté d'expression.

Bien que nous sommes ravies que notre gouvernement s'identifie comme Pro-choix et est prêt à protéger les droits reproductifs, ce qui s'est passé est une manœuvre dangereuse. À quel point un gouvernement peut-il censurer des groupes ou thèmes qui ne s'alignent pas avec leurs valeurs et croyances? Notre gouvernement ne pose pas les actions correctes pour protéger le droit à l'avortement et ne nous consulte pas sur les besoins réels. Ce que nos représentant·es tentent de faire pourrait nous causer plus de tort que de gains.

Finalement, une bonne nouvelle! Le projet de loi, visant à ouvrir une brèche au droit à l'avortement, déposé par la députée conservatrice Cathay Wagantall a échoué. Sa tentative a été battue à 205 voix contre 113 à la chambre des communes.

Nous devons veiller à ce que ce débat de société ne s'ouvre pas à nouveau. Les enjeux reliés aux soins reproductifs sont plus grands que la moralité que les personnes anti-choix tentent de débattre. Il s'agit de la santé, la vie et l'autonomie reproductive des femmes et des personnes issues de la diversité de genre qui sont en péril. La lutte féministe n'est pas finie, et le droit inaliénable des femmes à décider sur leur corps doit être protégé plus que jamais.

Voici notre publication dans le Journal de rue de l'Estrie,
et qui a suscité différents commentaires pas nécessairement favorables à l'avortement.

[À propos](#)[Le journal](#)[S'abonner](#)[Les camelots](#)[Actualités](#)[Donner](#)[Cor](#)

L'avortement est un soin de santé

2 juin 2023 | Par [Collectif pour un libre Choix](#) | [Communautaire, Femmes, vol. 21, no 3](#)

Interdire l'avortement menace la santé des femmes, car il s'agit d'un soin de santé. La femme qui ne désire pas une grossesse ne se tournera pas vers les soins périnataux, ce qui est dangereux pour sa santé et celle du bébé. Une grossesse non désirée a des répercussions sociales et économiques à court, moyen et long terme.

En plus d'avoir des conséquences économiques, une grossesse non voulue augmente les risques de dépression, d'anxiété et diminue le bien-être psychologique. L'impossibilité de se faire avorter en cas de viol ou d'inceste est vécue comme une double peine par la victime qui met encore plus de temps à se reconstruire. C'est une situation de mal-être qui perdure, et ce, même après la naissance de l'enfant.

Les centres anti-choix

Dans les pays où l'avortement est légal et décriminalisé, même au Canada et au Québec, on trouve des centres anti-choix s'identifiant comme centres d'aide à la grossesse. Cependant, leur position n'est pas clairement définie et demeure ambiguë. Ils proposent de donner des conseils dans le cas d'une grossesse non désirée ou imprévue ou même de l'aide au choix. En réalité, ils suggèrent plutôt de poursuivre la grossesse en inventant des conséquences à l'avortement. Ils inventent de fausses répercussions, comme une augmentation du risque de cancer du sein, le risque d'infertilité, l'affectation de la santé mentale et la dépression, et bien sûr la culpabilité et le regret assurés. Ils peuvent même aller jusqu'à fournir les premiers langes. Mais après? On note une glorification de la maternité par les mouvements antiavortements qui n'hésitent pas à user de désinformation et de culpabilisation pour dissuader les femmes à interrompre leur grossesse.

Ces tactiques constituent une restriction à la liberté, à décider par et pour soi-même de mener à terme ou non une grossesse. Le droit à l'avortement est souvent et rapidement ciblé et doit toujours être défendu même lorsqu'il est acquis. C'est toujours une attaque contre les femmes.



Partagez

